



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2022-002

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2021-12-30-00007 - Délégation de signature à M. Alexandre RIZZON,
directeur des services du cabinet (3 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2021-12-30-00007

Délégation de signature à M. Alexandre RIZZON,
directeur des services du cabinet



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial**

PÔLE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté du 30 décembre 2021

Objet : Délégation de signature à M. Alexandre RIZZON, directeur des services du cabinet.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2021 du ministre de l'Intérieur nommant M. Alexandre RIZZON en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2021 portant organisation des services de la préfecture de l'Aveyron ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 72 30
Mél. : pref-coordination@aveyron.gouv.fr
PREF/DCPPAT/PCI

1/3

- A R R E T E -

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Alexandre RIZZON, directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Aveyron, à l'effet de signer :

- les correspondances, les arrêtés et les décisions dans tous les domaines relevant des attributions des services du cabinet et des services rattachés ;
- les copies de documents certifiées conformes à l'original.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Alexandre RIZZON à l'effet de signer les arrêtés préfectoraux de suspension de permis de conduire :

- dans le cadre de la procédure de rétention immédiate du permis de conduire, prévue aux articles L 224-1, L 224-2 du code de la route,
- dans le cadre de la procédure prévue à l'article L 224-7 du code de la route.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à M. Alexandre RIZZON à l'effet de signer les réquisitions des forces de sécurité intérieure pour l'extraction des détenus vers les établissements hospitaliers.

Article 4 : Délégation est en outre donnée pour l'ensemble du département, à M. Alexandre RIZZON, à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence lorsqu'il assure le service de permanence.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre RIZZON, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Michelle ROMÉRO, directrice adjointe de la direction des services du cabinet, cheffe du service des sécurités,
- Mme Arlette RUCARD-SOULIÉ, cheffe du bureau de la sécurité intérieure,
- Mme Cynthia MARRE, adjointe à la cheffe du bureau de la sécurité intérieure,
- Mme Alexandra CALLIS, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles,
- M. Cyril GIMENEZ, adjoint à la cheffe de service interministériel de défense et protection civiles,
- Mme Delphine BORDES, cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle,
- Mme Mathilde FABRE, adjointe à la cheffe du bureau de représentation de l'État et de la communication interministérielle.

Article 6 : Délégation est donnée à M. Alexandre RIZZON, dans le cadre de ses fonctions, à l'effet de signer les expressions de besoins et les marchés ainsi que les constatations de service fait sur le programme 354 (administration territoriale de l'État), pour le centre de coût PRFDCAB012, dans la limite du budget annuel notifié pour celui-ci, et en son absence à :

- Mme Michelle ROMÉRO, directrice adjointe de la direction des services du cabinet, cheffe du service des sécurités, dans la limite de 3 000 €,
- Mme Delphine BORDES, cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle, dans la limite de 3 000 €.

Délégation de signature est donnée à M. Alexandre RIZZON, dans le cadre de ses fonctions, à l'effet d'utiliser une carte d'achat pour les dépenses relevant du programme 354 (administration territoriale de l'État), pour le centre de coût PRFDCAB012, dans la limite de son profil carte d'achat de 5 000 €.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre RIZZON, la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 3 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale,

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KNOWLES par :

- M. André JOACHIM, sous-préfet de Millau,

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KNOWLES et de M. André JOACHIM par :

- M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue,

et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KNOWLES, M. André JOACHIM, sous-préfet de Millau et de M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue par :

- Mme Michelle ROMÉRO, directrice adjointe de la direction des services du cabinet, cheffe du service des sécurités.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur des services du cabinet de la préfecture de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 30 décembre 2021

Signé

Valérie MICHEL-MOREAUX